

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

#### Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article L. 5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique

NOR : SPRN2318496V

Emplois de directeurs adjoints dans les établissements publics de santé proposés, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale, hors classe ou classe exceptionnelle :

- établissement public de santé mentale de l'Aisne à Prémontré (Aisne), un emploi de « chargé de la clientèle, de la stratégie et du médico-social » ;
- centres hospitaliers de Saint-Quentin et de Chauny (Aisne), un emploi d'« adjoint au directeur des ressources humaines et des relations sociales du centre hospitalier de Saint-Quentin, chargé des ressources humaines du centre hospitalier de Chauny » ;
- centre hospitalier de Vichy (Allier), un emploi de « chargé du projet de reconstruction du bâtiment principal, des travaux, des équipements biomédicaux, du développement durable et référent de pôle(s) » ;
- centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, établissements publics de santé de Castellane, de Seyne-les-Alpes et de Riez et EHPAD de Thoard, de Valensole et de Puimoisson (Alpes de Haute Provence), un emploi de « chargé des affaires financières » ;
- centre hospitalier de Privas-Ardèche et EHPAD Yves Perrin à Chomérac (Ardèche), un emploi de « chargé des ressources humaines non-médicales » ;
- groupe hospitalier Sud-Ardenne à Rethel (Ardenne), un emploi de « chargé des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales » ;
- centres hospitaliers de Troyes, de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, groupement hospitalier Aube-Marne à Romilly-sur-Seine, EPSM de l'Aube, EHPAD de Brienne-le-Château et d'Arcis-sur-Aube (Aube), un emploi de « directeur délégué du groupement hospitalier Aube Marne » ;
- centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique (Aveyron), deux emplois de :
  1. « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
  2. « directeur adjoint au centre hospitalier de Saint-Affrique » ;
- centre hospitalier d'Arles, Hôpitaux des Portes de Camargue, EHPAD de Saint-Rémy-de-Provence et de Maussane-les-Alpilles (Bouches-du-Rhône), un emploi de « chargé de la stratégie, des ressources médicales et des coopérations » ;
- centres hospitaliers d'Aurillac, de Mauriac, de Saint-Flour, de Chaudes-Aigues et EHPAD de Chaudes-Aigues (Cantal), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Saint-Flour » ;
- centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec et EHPAD d'Aigre (Charente), deux emplois de :
  1. « directeur de cabinet du centre hospitalier d'Angoulême » ;
  2. « directeur délégué du centre hospitalier de Ruffec et de l'EHPAD d'Aigre (Pôle hospitalier Nord Charente) » ;
- centre hospitalier « Camille Claudel » à La Couronne (Charente), un emploi de « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- centres hospitaliers de Jonzac et de Boscammant (Charente-Maritime), un emploi de « chargé de la qualité gestion des risques, des politiques gériatriques et du handicap » ;
- centres hospitaliers de Saintonge, de Saint-Jean-d'Angély et EHPAD de Matha et Saint-Savinien (Charente-Maritime), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Saint Jean d'Angély ; chargé des affaires générales, de la contractualisation interne et de l'amélioration de la performance de la direction commune » ;
- centre hospitalier spécialisé « Georges Sand » à Bourges et EHPAD de Saint-Florent-sur-Cher (Cher), un emploi de « chargé des relations humaines médicales et non médicales et de la formation continue » ;
- centres hospitaliers de Saint-Brieuc et de Lannion-Trestel (Côtes-d'Armor), un emploi de « chargé des finances et du contrôle de gestion » ;
- centres hospitaliers de Guéret, de Bourgneuf et EHPAD de Royère de Vassivière (Creuse), un emploi de « chargé du pôle "finances – activité – performance – contractualisation interne – SIH" » ;

- centre hospitalier spécialisé de Vauclaire à Montpon-Ménéstérol, EHPAD « Foix de Candalle » à Montpon-Ménéstérol, EHPAD de Neuvic et de Mussidan (Dordogne), un emploi de « chargé des affaires médicales et des relations avec les usagers du centre hospitalier de Vauclaire » ;
- centre hospitalier intercommunal « Haute-Comté » à Pontarlier, centre hospitalier « Saint-Louis » à Ornans, centre hospitalier de Morteau et EHPAD « Saint-Joseph » à Flangebouche (Doubs), un emploi de « chargé des affaires financières, générales et de la performance » ;
- centre hospitalier Drôme Vivarais à Montéleger (Drôme), un emploi de « chargé des ressources humaines, des affaires médicales, de la formation et de l'amélioration des conditions de travail » ;
- centre hospitalier universitaire de Brest, centres hospitaliers de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan (Finistère), deux emplois de :
  1. « chargé de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier universitaire de Brest et des centres hospitaliers de Landerneau et de Lesneven » ;
  2. « secrétaire général, chargé des affaires générales et des coopérations territoriales du centre hospitalier universitaire de Brest » ;
- centre hospitalier intercommunal de Cornouaille à Quimper (Finistère), deux emplois de :
  1. « chargé des relations et des droits des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, directeur délégué du pôle spécialités médicales et cancérologie » ;
  2. « chargé des achats, de la logistique et de l'hôtellerie » ;
- centre hospitalier « Comminges Pyrénées » à Saint-Gaudens et centre hospitalier de Luchon (Haute-Garonne), un emploi de « chargé des finances, des achats et de la logistique » ;
- centre hospitalier universitaire de Toulouse et centre hospitalier de Lavaur (Haute-Garonne), quatre emplois de :
  1. « directeur délégué du centre hospitalier de Lavaur » ;
  2. « chargé de la recherche et de l'innovation » ;
  3. « adjoint au directeur des ressources humaines » ;
  4. « chargé de pôles cliniques/médico-techniques » ;
- centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde), un emploi de « chargé de la production hospitalière et de la logistique » ;
- centre hospitalier intercommunal Sud-Gironde, PPMS de Monségur, centres hospitaliers de Cadillac, de Bazas, centre de soins de Podensac (Gironde), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Cadillac, chargé des affaires générales et de la communication » ;
- centres hospitaliers de Béziers et de Pézenas (Hérault), un emploi de « chargé de la politique du développement durable, des achats et de la logistique » ;
- centre hospitalier intercommunal du Bassin de Thau (Hérault), un emploi de « chargé des affaires financières et du système d'information » ;
- centre hospitalier universitaire de Montpellier (Hérault), un emploi de « adjoint à la directrice du pôle des ressources humaines et de la formation » ;
- centre hospitalier universitaire de Rennes et centre hospitalier de Brocéliande (Ille-et-Vilaine), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Brocéliande » ;
- centres hospitaliers de Bourgoin-Jallieu, de Pont-de-Beauvoisin, de la Tour-du-Pin et de Morestel (Isère), un emploi de « secrétaire général » ;
- centre hospitalier universitaire de Grenoble, centres hospitaliers de La Mure, de Saint-Geoire-en-Valdaine, de Saint-Laurent-du-Pont et EHPAD d'Entre-deux-Guiers et de Voreppe (Isère), un emploi de « chargé de pôles (pôle pharmacie, pôle imagerie, pôle médico-chirurgical Sud) » ;
- centre hospitalier « Louis Pasteur » à Dole (Jura), un emploi de « chargé des finances » ;
- centre hospitalier « Simone Veil de Blois » à Blois (Loir-et-Cher), un emploi de « chargé du secteur grand âge » ;
- hôpital du Gier à Saint-Chamond (Loire), un emploi de « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier universitaire de Nantes, centres hospitaliers de Clisson et de Maubreuil à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), un emploi de « chargé de la logistique et de l'hôtellerie » ;
- centre hospitalier de Gourdon (Lot), un emploi de « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- centre hospitalier Agen - Nérac et EHPAD de Puymirol (Lot-et-Garonne), deux emplois de :
  1. « chargé de la direction du site de Nérac, chargé d'un pôle clinique du site d'Agen » ;
  2. « chargé de la direction des ressources humaines » ;
- centre hospitalier universitaire d'Angers (Maine-et-Loire), un emploi d'« adjoint au directeur du pôle "politique sociale", chargé du développement des compétences et des parcours professionnels » ;
- centres hospitaliers d'Avranches-Granville, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Mortain, de Saint-James, de Villedieu-les-Poêles et CAS de Saint-James (Manche), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Villedieu, référent du pôle gériatrique et chargé de la filière gériatrique » ;

- centre hospitalier universitaire de Reims, Centres hospitaliers d’Epernay et de Montmirail, EHPAD d’Ay-Champagne et d’Avize (Marne), un emploi de « adjoint au directeur des ressources humaines, chargé de la qualité de vie au travail, de la gestion du temps de travail et de la formation » ;
- centre hospitalier de Laval et EHPAD de Saint Berthevin (Mayenne), un emploi de « chargé des coopérations entre établissements et du contrôle de gestion du GHT-53, chargé des affaires financières des centres hospitaliers du Nord-Mayenne et de Villaines-la-Juhel par voie de mise à disposition » ;
- centre hospitalier « Centre Bretagne » à Pontivy, centre hospitalier « Alfred Brard » de Guémené-sur-Scorff et MAS « Les Bruyères » de Guémené-sur-Scorff (Morbihan), un emploi de « chargé des affaires financières, du contrôle de gestion, de la contractualisation et de la clientèle » ;
- centre hospitalier « Bretagne-Atlantique » à Vannes, centres hospitaliers de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Ile-en-Mer et EHPAD de Malestroit et de Quiberon (Morbihan), deux emplois de :
  1. « chargé des finances, du contrôle de gestion et de la contractualisation » ;
  2. « chargé des affaires juridiques et générales » ;
- centre hospitalier régional de Metz-Thionville, centres hospitaliers de Briey et de Boulay (Moselle), un emploi de « chargé des affaires médicales, de la recherche et de l’innovation du centre hospitalier régional de Metz-Thionville » ;
- centre hospitalier de Dunkerque (Nord), un emploi de « chargé du plan directeur, des services techniques, et du biomédical » ;
- centre hospitalier universitaire de Lille et centre hospitalier d’Armentières (Nord), un emploi de « chargé des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier d’Armentières » ;
- centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux et EHPAD « Résidence Dronsart » de Bouchain (Nord), un emploi de « chargé des ressources humaines » ;
- centres hospitaliers de Beauvais, de Crèvecœur-le-Grand et de Clermont-de-l’Oise (Oise), deux emplois de :
  1. « directeur délégué du centre hospitalier de Clermont-de-l’Oise » ;
  2. « chargé des achats du GHT Oise Ouest et Vexin ; chargé de la logistique et de la politique “écologie, social et gouvernance” des centres hospitaliers de Beauvais et de Clermont-de-l’Oise ; chargé du pôle “femme et enfant” du centre hospitalier de Beauvais » ;
- centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon et EHPAD de Beaulieu-les-Fontaines, de Cuts et d’Attichy-Tracy-le-Mont (Oise), deux emplois de :
  1. « chargé des affaires financières, adjoint à la directrice » ;
  2. « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de l’Aigle (Orne), un emploi de « directeur délégué du site » ;
- centre hospitalier intercommunal d’Alençon-Mamers, CPO à Alençon, centre hospitalier de Sées, EHPAD de Chanu et de Tinchebray (Orne), un emploi de « chargé des ressources humaines et des affaires médicales du centre psychothérapique de l’Orne » ;
- centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et centre hospitalier d’Issoire (Puy-de-Dôme), deux emplois de :
  1. « directeur délégué du centre hospitalier “Paul Ardier” à Issoire » ;
  2. « chargé des ressources humaines du centre hospitalier d’Issoire » ;
- centre hospitalier des Pyrénées à Pau (Pyrénées-Atlantiques), deux emplois de :
  1. « chargé des ressources humaines et de la formation » ;
  2. « chargé des affaires financières et du système d’information » ;
- centre hospitalier de Thuir et EHPAD d’Ille-sur-Tet (Pyrénées-Orientales), un emploi de « chargé du pilotage et des services numériques » ;
- établissement public de santé Alsace Nord (EPSAN) et centre hospitalier de La Grafenbourg à Brumath (Bas-Rhin), deux emplois de :
  1. « directeur délégué du centre hospitalier La Grafenbourg, chargé de pôle clinique » ;
  2. « chargé de pôles cliniques et médico-technique, chargé du pôle de gestion médico-sociale » ;
- centres hospitaliers de Saverne et de Sarrebourg, EHPAD de Sarre-Union (Bas-Rhin), CRS d’Abreschviller-Niderviller (Moselle), un emploi de « chargé des opérations » ;
- centre hospitalier de Givors et EHPAD de Chaponnay (Rhône), un emploi de « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- hospices civils de Lyon (Rhône), trois emplois de :
  1. « chargé de la qualité, du partenariat et de l’expérience patient, de la sécurité des soins » ;
  2. « directeur délégué de l’hôpital Renée Sabran à Hyères (Var) » ;
  3. « délégué général du GCS Hôpitaux Universitaires Rhône-Alpes Auvergne (HOURAA) » ;
- centres hospitaliers de Montceau-les-Mines, de Chalon-sur-Saône, d’Autun, de Chagny, de la Guiche-Mont Saint Vincent, de Toulon-sur-Arroux, EHPAD d’Epinac et de Couches (Saône-et-Loire), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier d’Autun » ;
- centres hospitaliers de Mâcon, du « Pays Charolais-Brionnais » à Paray-le-Monial, du Clunisois, de Tournus et EHPAD de Bois-Sainte-Marie, de Chauffailles, de Digoïn, de Marcigny et Romanay (Saône-et-Loire), un

emploi de « chargé des affaires économiques, techniques et logistiques du centre hospitalier du “Pays Charolais Brionnais” à Paray-le-Monial » ;

- centres hospitaliers du Mans, de Saint-Calais, du Lude, de Château-du-Loir et EHPAD de Bessé-sur-Braye (Sarthe), deux emplois de :
  1. « secrétaire général » ;
  2. « chargé des professionnels et des ressources humaines non-médicales » ;
- centre hospitalier intercommunal « Les hôpitaux du Léman » à Thonon-les-Bains et EPISMS du « Bas-Chablais » à Bons-en-Chablais (Haute-Savoie), un emploi de « chargé des travaux, des services techniques et du développement durable » ;
- Assistance publique-hôpitaux de Paris, cinq emplois de :
  1. « chargé du pilotage de la facturation, de la certification des comptes et du service social hospitalier – direction des affaires financières. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay » ;
  2. « chargé des opérations et de la performance. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay » ;
  3. « adjoint au directeur des affaires médicales et de la recherche. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris-Seine-Saint-Denis » ;
  4. « référent budgétaire de GHU et SCG (DEFIP). Siège de l’AP-HP » ;
  5. « chargé de la sécurité générale, délégué “Défense et Sécurité” de l’AP-HP. Siège de l’AP-HP » ;
- Centre national d’ophtalmologie des « 15/20 » à Paris, un emploi de « chargé des finances et des investissements » ;
- groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences (Paris), un emploi de « chargé de la recherche, de l’innovation, des partenariats et de la coopération internationale » ;
- centre hospitalier universitaire de Rouen, centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, de Neufchâtel-en-Bray et “du Belvédère” à Mont-Saint-Aignan (Seine Maritime), un emploi de chargé du pôle 3R (rééducation, réadaptation, réinsertion) et de la filière rééducation du CHU de Rouen, chargé du pôle gériatrie, chargé des sites de Oissel et Boucicaut, chargé des activités de télémédecine ;
- grand hôpital de l’Est francilien et centre hospitalier de Jouarre (Seine-et-Marne), un emploi de « directeur délégué de pôle » ;
- centres hospitaliers intercommunaux de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et Meulan-les-Mureaux, centre hospitalier de Mantes-la-Jolie (Yvelines), un emploi de « chargé des opérations et du patrimoine » ;
- centre hospitalier universitaire d’Amiens, centre hospitalier de Doullens, centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et EHPAD de Domart-en-Ponthieu (Somme), un emploi de « chargé du pôle ressources humaines et développement professionnel » ;
- centres hospitaliers d’Orange, de Bollène, de Valréas et EHPAD de Piolenc (Vaucluse), un emploi de « chargé des services économiques, logistiques et techniques, chargé des fonctions expertales » ;
- centre hospitalier universitaire de Poitiers (Vienne), un emploi de « chargé de la formation professionnelle médicale et non médicale, des parcours professionnels et des questions juridiques de la direction des ressources humaines » ;
- centre hospitalier “Henri Laborit” à Poitiers (Vienne), un emploi de « chargé des ressources matérielles : services économiques, logistiques et techniques » ;
- centres hospitaliers d’Auxerre, d’Avallon, du Tonnerrois et de Clamecy (Yonne / Nièvre), trois emplois de :
  1. « chargé des achats du GHT ; chargé des services logistiques, de la sécurité et biomédicaux du centre hospitalier d’Auxerre ; administrateur du GCS Cuisine » ;
  2. « directeur délégué du centre hospitalier d’Auxerre, chargé de la qualité / gestion des risques, des relations clientèle et des projets (PE/PMSP), de la communication et des systèmes d’information » ;
  3. « directeur délégué du centre hospitalier de Clamecy » ;
- centre hospitalier de Gonesse (Val-d’Oise), un emploi de « chargé de la performance et du parcours patient du centre hospitalier de Gonesse, et du centre hospitalier de Saint-Denis par voie de mise à disposition » ;
- centre hospitalier « Simone Veil » à Montmorency (Val-d’Oise), un emploi de « chargé de la stratégie et de la performance » ;
- hôpital Nord-Ouest-Val-d’Oise à Pontoise et EHPAD « Pays de France Carnelle » de Viarmes (Val-d’Oise), un emploi d’« adjoint au directeur des affaires financières » ;
- centre hospitalier universitaire de Martinique à Fort-de-France (Martinique), un emploi de « chargé de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier » ;
- centre hospitalier universitaire de la Réunion - groupe hospitalier Est Réunion (La Réunion), un emploi de « chargé des travaux, des services techniques et des projets immobiliers au CHU de La Réunion » ;
- centre hospitalier de Mayotte (Mayotte), deux emplois de :
  1. « chargé des achats, de la logistique et du développement durable » ;
  2. « chargé des ressources humaines et de la formation ».

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les directeurs et directrices d’hôpital titulaires ;

2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2023 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article L. 5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique (arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2021) ;
3. Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
  - la photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille ;
  - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel ;
  - l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
  - la copie de la dernière décision indiciaire.

Toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé auprès de l'établissement de santé concerné.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : [cng-mobilite-dh-da@sante.gouv.fr](mailto:cng-mobilite-dh-da@sante.gouv.fr).

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et accompagnée d'un *curriculum vitae*. Aucune candidature ne pourra être prise en compte sans l'avis du chef d'établissement d'origine.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.